Délibération n° 2024-019

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024



ID: 073-217302728-20240517-2024_019-DE

MAIRIE DE

SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers:

En exercice

9

Présents

6

Votants

8

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 17 mai 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 07/05/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

<u>Présents</u>: Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – SAMSON Julien

Absents: DUPONCHEL Magali

VILLARD Michel donne pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET

VILLARD Dominique donne pouvoir à Olivier BERARD

M.SAMSON Juliena été nommé secrétaire de séance.

OBJET: PARTICIPATION PLAN D'EAU DES HURTIERES 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que de nombreux habitants de la commune profitent du plan d'eau des Hurtières pendant la saison estivale. C'est pourquoi il convient de participer aux frais inhérents à l'exploitation du plan d'eau des Hurtières situé sur la commune de Saint Alban d'Hurtières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- Décide de verser une somme de 300 € à la commune de Saint Alban d'Hurtières dans le cadre d'une participation aux frais d'exploitation du plan d'eau des Hurtières;
- Précise que cette dépense est à imputer au compte 657341 du budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :

Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER-BEAUCHET